

L'autonomie en questions

lundi 5 février 2007

L'autonomie, c'est :

- ▶ **Le terrorisme ?**
- ▶ **L'indépendance ?**
- ▶ **Repli sur soi et chauvinisme ?**
- ▶ **Un rêve irréaliste ?**
- ▶ **Inapplicable car la Bretagne est trop petite ?**
- ▶ **L'autonomie, c'est quoi ?**

• **L'autonomie, c'est le terrorisme ?**

Les médias français font facilement l'amalgame entre autonomistes et terroristes. Au premier attentat venu, il est fréquent d'en appeler à la piste des "autonomistes". Pourtant, l'autonomie n'est qu'un statut politique, qui est d'ailleurs appliqué dans tous les Etats membres de l'Union européenne qui comptent plus de 20 millions d'habitants, à l'exception de la France. L'autonomie n'a aucun rapport avec la violence, terroriste ou non. La charte de l'UDB exclut tout recours à la violence, et place son action politique dans le cadre du débat démocratique.

• **L'autonomie, c'est l'indépendance ?**

Les médias français mélangent souvent les mots autonomie et indépendance. Les dictionnaires associent souvent ces deux mots, qui présentent cependant des différences précises : L'autonomie est définie comme la capacité à décider soi même. Sur le plan économique, aucun Etat, aucune communauté ne peut plus guère prétendre à l'indépendance dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges et l'interdépendance croissante des économies nationales. Sur le plan institutionnel, certains domaines de compétence peuvent continuer à relever de l'Etat Français (diplomatie, défense, politique de santé, décisions macro-économiques, droits sociaux, statut des fonctionnaires) ou de la Communauté Européenne. Ce qui importe, c'est que les Bretons disposent d'une réelle souveraineté pour les décisions qui les concernent en propre sans devoir en référer à Paris. Cette autonomie permettra une plus grande rapidité de mise en œuvre et une meilleure prise en compte des intérêts de la population.

• **L'autonomie, c'est repli sur soi et chauvinisme ?**

L'autonomie n'entraîne pas, bien au contraire, la fin des échanges économiques avec les autres composantes de la France, mais donne la possibilité de conclure dans l'intérêt des parties en présence, des accords au niveau inter-régional ou international. Il ne s'agit aucunement de « chercher à s'en sortir tous seuls » et l'expérience montre que l'autonomie est source de dynamisme économique et de rayonnement culturel pour les régions qui en bénéficient (Catalogne ou Pays Basque, par exemple). Par ailleurs, il ne s'agit pas de promouvoir la règle du « chacun pour soi » et d'exalter les égoïsmes régionaux. Pour développer une véritable solidarité entre régions, l'UDB propose qu'une péréquation financière soit organisée au niveau de l'Etat Français et de l'Europe afin d'atténuer les disparités entre régions riches et régions pauvres.

• **L'autonomie, c'est irréaliste ?**

Bien au contraire, par l'autonomie la Bretagne pourra tirer un meilleur parti de ses atouts propres sur le plan économique. La marge de manoeuvre plus importante qu'aurait une Bretagne autonome, notamment en matière de possibilités budgétaires et d'accords économiques, lui permettrait de travailler plus efficacement à l'échelle locale, européenne et internationale. La faible ouverture actuelle de la Bretagne sur l'extérieur (importations et exportations) trouve sa source dans les choix économiques dictés par le pouvoir central (poids relatif excessif de la Défense ou de l'agriculture, notamment).

• **L'autonomie est inapplicable car la Bretagne est trop petite ?**

L'argument technocratique de la nécessité de concevoir des super-régions à l'échelle européenne, souvent repris par les partisans du « Grand Ouest » n'a pas beaucoup de sens. Dans l'ensemble des régions d'Europe, la Bretagne est loin d'être ridicule, et ce, que l'on raisonne en termes de surface, de P.I.B., ou de population. De nombreuses entités bien plus petites disposent d'une souveraineté complète ou partielle (le Luxembourg, les cantons suisses, la Sarre ou le Val d'Aoste, par exemple) sans que l'on songe un instant à en remettre l'existence en cause. Ce qui importe avant tout, c'est la cohésion et l'identité d'une communauté dans ses dimensions historique, géographique, culturelle et sociale.

• **L'autonomie, c'est quoi ?**

C'est l'auto-organisation et la libre intervention dans un certain nombre de domaines définis d'un commun accord avec l'Etat. Ces principes, que l'on appelle aussi autonomie interne, sont appliqués aujourd'hui dans les principaux Etats de la communauté Européenne, à l'exception de la France. Le projet d'une région autonome de Bretagne est détaillé dans les propositions de l'UDB pour un statut particulier

La revendication d'autonomie se situe tout à fait dans le sens de l'histoire comme le démontrent les exemples récents du Pays de Galles et de l'Ecosse.